



L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 juin à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 5 juin 2024

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le

01 JUL. 2024

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 10 voix.

Absent : Frédéric FESSON

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Objet de la délibération :

Projet réhabilitation de l'ancienne fruitière en tiers lieu - choix de la maîtrise d'oeuvre

Considérant le projet de la commune de réhabiliter l'ancienne fruitière en tiers lieu pour lequel la commune a reçu le label de l'Etat « village d'avenir » pour un accompagnement des communes dans les projets structurants

Considérant la publication du marché à procédure adaptée le 24 avril 2024 sur la plate-forme de marché public mp74, pour laquelle la commune a reçu 5 candidatures : Lucie SANDRE, ALVEARE, GRISAN, BOUCHET-TRILLAUT et BIRRAUD Frédéric

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres

Après exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de Frédéric BIRRAUD- 40 rue Ciriel – 74 500 SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS et son taux de rémunération de 12% du coût des travaux HT.

DIT que le coût de la maîtrise d'oeuvre est inscrit au BP 2024

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 19 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Laurent BARATEAU

Le Maire,
Karole BONTAZ